



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingtième session

Rome, 7-11 novembre 2016

Évaluations 2017-2019 – Plan de travail indicatif à horizon mobile

Résumé

- Le présent document propose un plan de travail indicatif pour 2017-2019, qui constitue une mise à jour du plan de travail pour 2015-2017 (PC 116/5) qui avait été examiné par le Comité en 2014.
- Il est proposé de poursuivre les évaluations se rapportant à chacun des objectifs stratégiques, lesquelles seront examinées à chacune des sessions du Comité.
- Plusieurs évaluations de programmes de pays ainsi que d'autres évaluations de programmes similaires sont menées pour examiner la contribution de la FAO au niveau des pays.
- Le Bureau de l'évaluation continue de fournir des services d'évaluation des programmes et des projets qui sont financés au moyen de contributions volontaires.

Suite que le Comité du Programme est invité à donner

- Le Comité est invité à faire des observations sur le plan proposé pour 2017-2019 et à l'approuver.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Masahiro Igarashi
Directeur du Bureau de l'évaluation
Tél.: +39 065705 3903

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr719

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau de l'évaluation (OED) a mené des évaluations conformément au plan de travail indicatif à horizon mobile pour 2015-2017 (PC 116/5), qui a été approuvé par le Comité à sa cent seizième session en novembre 2014. Ce plan de travail avait pour principal objectif d'examiner les résultats obtenus par l'Organisation dans le contexte de son Cadre stratégique. Dans cette perspective, l'accent a été mis sur l'évaluation des contributions de la FAO à la réalisation de chacun de ses objectifs stratégiques et des objectifs programmatiques définis dans les cadres de programmation par pays (CPP).

2. À compter de la présente session, les évaluations de la contribution de la FAO aux objectifs stratégiques seront présentées au Comité pour examen¹. Il est prévu de présenter une évaluation de ce type à chaque session. Il est par ailleurs proposé, à l'issue des cinq évaluations, de présenter un rapport de synthèse sur les conclusions et les enseignements qui en auront été tirés, ainsi qu'une évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes, laquelle sera soumise à l'examen de la Conférence en 2019, comme l'avait demandé le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session².

3. La nouvelle série d'évaluations des programmes de pays, lancée en 2014, est axée sur les contributions de la FAO à la réalisation des objectifs définis dans les cadres de programmation par pays ainsi que sur la pertinence stratégique de l'action de la FAO par rapport aux besoins et aux priorités des pays. L'objectif est de donner des indications à l'Organisation en vue de la formulation des CPP et de leur mise en œuvre. Lorsqu'une évaluation est terminée, un rapport est présenté à ses principaux destinataires, à savoir les responsables de programme de la FAO dans les bureaux nationaux et régionaux, les fonctionnaires nationaux concernés et les autres partenaires du programme. Après avoir mené un nombre suffisant d'évaluations de programmes, le Bureau de l'évaluation a proposé de présenter un rapport de synthèse des enseignements tirés de la mise en œuvre des CPP en vue de son examen en 2018.

4. En outre, le Bureau de l'évaluation continue de fournir des services d'évaluation des programmes et des projets qui sont financés au moyen de contributions volontaires. En plus d'appuyer l'obligation redditionnelle de l'Organisation eu égard à ces programmes et à ces projets, ces services fournissent un recueil important de données probantes pour les évaluations thématiques et les évaluations de programmes de pays.

5. Le tableau 1, en annexe du présent document, fournit une liste des évaluations proposées et des rapports y afférents qui seront présentés au Comité. Le Tableau 2 fournit une liste des évaluations de programmes de pays ainsi que d'autres évaluations de programmes menées dans certains territoires et pour un groupe de pays. Cette liste comprend les évaluations qui ont été réalisées, celles qui sont en cours et celles qui sont prévues pour la période courante (2016-2017). À la suite du tableau 2, des explications sont fournies quant aux raisons qui ont justifié le choix des évaluations de programmes de pays prévues.

6. Il est proposé de réviser le plan de travail indicatif tous les deux ans. La prochaine révision se ferait au deuxième semestre 2018 et concernerait la période 2019-2021.

¹ Comme l'a approuvé le Comité dans le document CL153/6, l'ordre des évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques a été revu en 2015 compte tenu des examens préliminaires menés pour déterminer le degré de faisabilité de l'évaluation des différents travaux liés aux objectifs stratégiques.

² Comme indiqué au paragraphe 15 d) du document CL 154/REP (2016), le Conseil a approuvé la requête formulée par le Comité du Programme à sa cent dix-neuvième session.

II. PROGRAMME D'ÉVALUATIONS PROPOSÉ

Évaluations présentées au Comité

7. Pour la période 2017-2019, il est prévu de poursuivre les évaluations des contributions de la FAO à la réalisation des objectifs stratégiques. Il est en outre proposé de présenter une évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes, comme l'avait demandé le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session, ainsi que des rapports de synthèse sur les conclusions et les enseignements tirés des programmes de pays. Pour la session du Comité qui se tiendra à l'automne 2019, il est proposé de conduire une évaluation axée sur certains thèmes qui seront choisis ultérieurement. La portée prévue de chaque évaluation est présentée ci-après.

8. **Évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3):** La faim et l'insécurité alimentaire sont pour une large part une expression de la pauvreté rurale. Pourtant, la lutte contre la pauvreté rurale suppose de mettre en œuvre diverses interventions dépassant largement le cadre des mesures axées sur l'éradication de la faim et de l'insécurité alimentaire. Le plus souvent, ces interventions reposent sur une approche intégrée visant à faciliter l'accès des agriculteurs et des autres producteurs pauvres aux ressources productives, aux services et aux marchés; à renforcer leurs organisations; à diversifier les possibilités d'emploi des ruraux pauvres et leurs capacités d'obtenir un revenu, et à améliorer leurs capacités de gestion des risques, notamment grâce à des mesures de protection sociale. Les ruraux pauvres tendent aussi à être plus vulnérables en cas de catastrophes naturelles, d'érosion ou d'épuisement des ressources naturelles, ou de pertes de revenus dues à des maladies des animaux ou des plantes. Ainsi, de nombreux aspects du travail de la FAO contribuent aux efforts visant à réduire la pauvreté rurale. Cette évaluation a pour but d'examiner comment la FAO a contribué à faire reculer la pauvreté rurale, d'identifier les lacunes de son action, et de déterminer comment renforcer l'impact des diverses branches d'activité de la FAO dans ce domaine.

9. **Évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces (OS 4):** Avec l'intensification des échanges et l'urbanisation croissante, les chaînes de valeur et les schémas de consommation deviennent plus complexes si bien que les petits exploitants agricoles, les habitants des forêts et les pêcheurs ont du mal à s'y adapter et à en tirer profit. En outre, l'agriculture demande plus de connaissances scientifiques et de capitaux, ce qui risque d'exclure les petits producteurs et d'autres groupes vulnérables. Cette évaluation examinera comment la FAO a contribué à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces, par des activités politiques et normatives et des initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer les moyens d'existence des ruraux pauvres.

10. **Évaluation de la contribution de la FAO à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (OS 1):** La faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des problèmes complexes qui exigent une action concertée de la part des différents acteurs et secteurs. Au niveau international, la FAO s'efforce d'accroître la prise de conscience, la compréhension et l'engagement politique des décideurs au sein des gouvernements et des partenaires de développement. Sur cette base, l'action que mène la FAO, au niveau régional et national, a pour principal objet d'aider les pays à créer un environnement porteur et à appuyer le renforcement des capacités des gouvernements et des autres parties prenantes, pour promouvoir des réformes, accroître l'investissement et intensifier les actions visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cette évaluation vise à examiner l'efficacité de l'approche de la FAO, en déterminant comment l'ensemble des activités qu'elle mène aux niveaux mondial, régional et national a débouché sur des résultats positifs dans les pays, et comment elle pourrait renforcer encore sa contribution à la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

11. **Évaluation de la contribution de la FAO au développement agricole durable, grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles (OS 2):** Avec l'intensification de la concurrence pour les ressources naturelles et la modification du profil socioéconomique des communautés rurales, le développement agricole durable est de plus en plus menacé. La gestion intégrée des ressources

naturelles – qui englobent l'eau, les forêts, les terres, les pêcheries et les écosystèmes qui leur sont associés – est considérée comme essentielle pour garantir la viabilité du développement agricole. Alors que les précédentes évaluations examinaient les contributions de la FAO à un seul secteur de ressources naturelles, celle-ci vise à déterminer dans quelle mesure l'appui de la FAO a été adapté au caractère multisectoriel du défi et a fourni les services écosystémiques intégrés nécessaires pour renforcer le développement agricole durable.

12. Synthèse des enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre de programmation par pays: Le CPP propose une approche unifiée pour parvenir à la définition d'objectifs de développement communs entre la FAO et le gouvernement hôte. Cette synthèse vise à examiner la qualité et la pertinence des CPP sur la base des évaluations de programmes de pays menées au cours de la période 2014-2017, puis à tirer des conclusions sur cette approche afin de déterminer dans quelle mesure elle a contribué à l'efficacité de la FAO dans le domaine du développement. Cette synthèse a également pour objet de mettre en lumière les défis liés à la planification, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'évaluation des activités menées en vertu du CPP; ces données pourraient ensuite servir à émettre des avis sur les pistes possibles pour renforcer le CPP en tant que mécanisme de programmation de la FAO dans les pays en vue de promouvoir la coopération, l'établissement de partenariats et l'obtention de résultats durables.

13. Synthèse des conclusions et des enseignements tirés des évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques: La mise en œuvre du Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO s'inscrit dans un processus d'apprentissage continu, d'innovation et de gestion adaptative. Cette synthèse vise à faire ressortir les principaux résultats et enseignements tirés des cinq évaluations portant sur les objectifs stratégiques et à déterminer si, et dans quelle mesure, le Cadre stratégique de la FAO a constitué, d'une manière générale, un outil de programmation efficace sur lequel l'Organisation a pu s'appuyer pour renforcer sa contribution au développement depuis 2014. Cette synthèse a également pour objet d'étudier comment la FAO a appliqué les principes de la gestion axée sur les résultats dans le contexte de son Cadre stratégique et de déterminer si des améliorations seraient nécessaires à cet égard afin de se doter d'un mécanisme de gouvernance fondé sur les résultats qui soit encore plus solide.

14. Évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes: Proposée par le Comité du Programme à sa cent dix-neuvième session, cette évaluation a été approuvée par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session et sera soumise à l'examen de la Conférence en 2019. Elle vise à faire la synthèse des données provenant des cinq évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques afin de déterminer dans quelle mesure les questions de parité hommes-femmes ont été efficacement prises en compte dans les diverses branches d'activité de la FAO conformément à l'objectif 6 et par la mise en œuvre de travaux relatifs à l'égalité des sexes pour chacun des objectifs stratégiques. Cette évaluation doit également aboutir à la formulation de plusieurs suggestions, notamment sur la façon dont la FAO pourrait intégrer encore davantage les considérations de parité dans la société agricole dans les domaines de l'analyse et de la conception des programmes en vue de renforcer l'efficacité de ses programmes et sa contribution au développement.

15. Évaluation de la contribution de la FAO concernant des thèmes choisis: Pour la session d'automne du Comité en 2019, il est proposé de présenter une évaluation axée sur des thèmes particuliers, qui seront choisis ultérieurement en fonction des discussions sur les questions qui auront été soulevées par les évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques et lors de la Conférence de 2017.

16. En outre, des rapports de suivi des évaluations antérieures, élaborés par la Direction deux ans après le début de la mise en œuvre des mesures préconisées dans les réponses de la direction, seront présentés au Comité. Ces rapports sont également indiqués en annexe (tableau 1).

Évaluations de programmes de pays

17. Le Bureau de l'évaluation mène des évaluations de programmes de pays pour déterminer dans quelle mesure les résultats du Cadre de programmation par pays ont été atteints et à analyser les contributions aux résultats attribuables aux initiatives mondiales et régionales menées dans le pays. La méthode utilisée pour les évaluations de programmes de pays a également été appliquée aux programmes de la FAO pour un territoire et un groupe de pays³.

18. En principe, les évaluations des programmes de pays sont conduites l'avant-dernière ou la dernière année du cycle du CPP, l'objectif étant de contribuer le plus possible à la formulation du prochain programme. Parmi les pays sélectionnés selon cette approche, le Bureau de l'évaluation privilégie ceux qui ont davantage besoin de l'appui de la FAO (par exemple, en raison d'une forte dépendance agricole) et où la présence de la FAO est plus importante. D'autres consultations ont lieu avec les équipes de gestion des programmes stratégiques et les bureaux régionaux respectifs pour désigner les programmes de pays qui, à leurs yeux, revêtent une importance stratégique. Par ailleurs, le Bureau de l'évaluation a reçu des demandes de la part de gouvernements nationaux et de bureaux de pays qui souhaitent que leurs programmes fassent l'objet d'une évaluation; ces demandes sont examinées avec attention. Enfin, des consultations sont organisées avec les bureaux de pays pour vérifier s'il est envisageable et souhaitable de mener des évaluations de programmes de pays durant l'année en question, compte tenu notamment d'événements tels qu'une élection nationale ou une catastrophe naturelle inattendue.

19. En outre, le Bureau de l'évaluation mène des évaluations de programmes dans les pays où une intervention à l'échelle du système a été déclenchée en réponse à une situation d'urgence de niveau 3 et où la FAO a déployé une vaste opération humanitaire. Ces évaluations certes portent principalement sur l'intervention humanitaire, mais elles analysent les données obtenues dans le contexte plus vaste des programmes de résilience de la FAO. Cependant, il n'est pas toujours possible d'indiquer ces évaluations dans le plan de travail proposé puisqu'elles sont déclenchées par des situations d'urgence.

20. Le Comité souhaitera peut-être indiquer de quelle manière il voudrait recevoir les informations sur les conclusions de ces évaluations menées au niveau des pays.

Autres évaluations et activités

21. Le Bureau de l'évaluation entend continuer de fournir des services d'évaluation des programmes et des projets qui sont financés au moyen de contributions volontaires. Ces évaluations sont conduites en premier lieu pour les programmes et projets dont le budget dépasse les 4 millions d'USD, conformément à la décision prise par le Conseil en 2007 et à ce qui a par la suite été demandé par le Comité⁴. Quel que soit le montant du budget, des évaluations de projets séparées sont aussi effectuées pour répondre à des besoins spécifiques des partenaires fournisseurs de ressources et des parties prenantes. De plus, on effectue de telles évaluations lorsqu'elles ont été jugées utiles en tant que composantes des évaluations thématiques et des évaluations de programmes de pays. Le Bureau de l'évaluation mène ou appuie en moyenne 30 à 40 évaluations de ce type par année. Il souhaite étudier les possibilités d'étendre leur champ d'application en lieu et place d'évaluations entièrement décentralisées.

22. Le Bureau de l'évaluation participe aux évaluations humanitaires interinstitutions, qui sont menées conjointement par les membres du Comité permanent interorganisations pour les interventions humanitaires. Ces évaluations sont généralement commandées à des équipes d'évaluation externes. Le

³ C'est la méthode utilisée pour les programmes de pays qui était appliquée à l'évaluation de programmes pour un territoire ou un groupe de pays, mais cela ne signifie nullement que le territoire ou le groupe en question est considéré comme un pays.

⁴ Les procédures de financement des évaluations des initiatives financées par des contributions volontaires, publiées en novembre 2013, ont été intégrées dans le manuel sur le cycle des projets et sont de plus en plus appliquées pour la formulation de nouveaux projets.

Bureau de l'évaluation est représenté au sein du groupe de pilotage des évaluations humanitaires interinstitutions et participe aux groupes de gestion de certaines évaluations. Étant donné que les évaluations humanitaires interinstitutions peuvent rarement effectuer une analyse suffisamment approfondie des aspects sectoriels, le Bureau de l'évaluation procède en général par la suite à des évaluations de programmes sectorielles⁵ durant la phase de relèvement.

23. Enfin, au cours des deux dernières années, le Bureau de l'évaluation a instauré plusieurs mesures visant à améliorer les communications aux destinataires potentiels des évaluations: amélioration et modernisation de son site web; création de «sommaries», à savoir des documents de deux pages qui récapitulent les principales constatations et conclusions de chaque évaluation; création de messages vidéo à partir de certaines évaluations, qui présentent un intérêt pour un public plus large; renforcement de son engagement aux côtés des principales parties prenantes tout au long du processus d'évaluation; et instauration d'ateliers des parties prenantes pour discuter des rapports et des recommandations qui y sont formulées. Le Comité souhaitera peut-être proposer des suggestions concernant d'autres améliorations possibles en matière de communication afin de renforcer l'utilité des évaluations conduites par le Bureau de l'évaluation.

⁵ Voir l'explication dans la section consacrée aux évaluations de programmes de pays.

ANNEXE

Tableau 1. Évaluations et rapports connexes à l'intention du Comité du programme

Session du Comité et évaluations à lui soumettre	Année(s) de réalisation
Session printemps 2017	
Évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3)	2016
Session automne 2017	
Évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces (OS 4)	2016-2017
Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets	2014-2015
Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles	2014-2015
Session printemps 2018	
Évaluation de la contribution de la FAO à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (OS 1)	2017
Synthèse des enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre de programmation par pays	2017
Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2015-2016
Session automne 2018	
Évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service de l'agriculture durable (OS 2)	2017-2018
Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face à des catastrophes (OS 5)	2015-2016
Évaluations – Plan de travail indicatif à horizon mobile	2019-2021
Session printemps 2019	
Évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes	2018
Synthèse des conclusions et des enseignements tirés des évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques	2018
Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3)	2016-2017
Session automne 2019	
Évaluation de la contribution de la FAO relativement à des thèmes choisis	2018-2019
Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces (SO 4)	2016-2017

Tableau 2. Évaluations de programmes de pays et évaluations de programmes dans des pays, territoires ou groupes de pays (les évaluations axées sur les programmes de résilience sont signalées par un astérisque)

Évaluations	État/calendrier
Afrique	
<u><i>Achevées</i></u>	
Burkina Faso	Publiée en décembre 2015
République centrafricaine*	Publiée en mai 2016
Somalie*	Publiée en mai 2016
Soudan du Sud*	Publiée en août 2016
Niger	Publication prévue en novembre 2016
Côte d'Ivoire	Publication prévue en décembre 2016
<u><i>En cours</i></u>	
Tanzanie	Mission principale: juillet 2016 Publication prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2017
<u><i>Prévues</i></u>	
Kenya	4 ^e trimestre 2016 – 2 ^e trimestre 2017
Malawi	1 ^{er} trimestre 2017 – 3 ^e trimestre 2017
Guinée	(À l'étude)
Cameroun	(À l'étude)
Asie et Pacifique	
<u><i>Achevées</i></u>	
RDP lao	Publiée en octobre 2015
Philippines*	Publication prévue en décembre 2016
En cours	
Myanmar	Mission principale: octobre 2016 Publication prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2017
Bangladesh	Mission principale: septembre 2016 Publication prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2017
<u><i>Prévues</i></u>	
Pakistan	4 ^e trimestre 2016 – 3 ^e trimestre 2017
Népal	(À l'étude)
Amérique latine et Caraïbes	
<u><i>Achevées</i></u>	
États des Caraïbes orientales	Publication prévue pour le 4 ^e trimestre 2016
Trinité-et-Tobago	Publication prévue pour le 4 ^e trimestre 2016
Guyana	Publication prévue pour le 4 ^e trimestre 2016
Guatemala	Publication prévue en décembre 2016
<u><i>En cours</i></u>	
Honduras	Mission principale: octobre 2016 Publication prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2017
Prévues	
Nicaragua	1 ^{er} trimestre 2017 – 4 ^e trimestre 2017
Équateur	(À l'étude)

Proche-Orient et Afrique du Nord	
<u><i>Achevée</i></u>	
Arabie saoudite	Publication prévue en septembre 2016
<u><i>En cours</i></u>	
Cisjordanie et bande de Gaza	Mission principale: avril 2016 Publication prévue pour le 4 ^e trimestre 2016
Prévue	
Égypte	4 ^e trimestre 2016 – 3 ^e trimestre 2017
Europe et Asie centrale	
<u><i>Achevée</i></u>	
Kirghizistan	Publication prévue en décembre 2016
<u><i>Prévue</i></u>	
Azerbaïdjan	3 ^e trimestre 2017 – 2 ^e trimestre 2018

Raisons justifiant le choix de certaines évaluations de programmes de pays prévues

Kenya: Proposition du Représentant de la FAO récemment nommé. Le Kenya est un pays qui bénéficie d'un programme de la FAO complexe et de grande envergure; l'évaluation faciliterait la formulation du prochain CPP en 2017. Compte tenu de la participation active du gouvernement au programme, l'évaluation vise à mettre fortement à contribution le gouvernement tout au long du processus.

Malawi: Proposition du bureau régional, compte tenu du fait que le bureau de pays est en voie d'adopter une approche-programme; l'évaluation serait l'occasion d'analyser les résultats dans un pays où est mise en œuvre l'initiative «Unis dans l'action». Le CPP devrait s'achever au début du mois d'avril 2018.

Guinée: Proposition du bureau régional. La Guinée est un pays à faible revenu, où peu de donateurs sont présents et dont les perspectives actuelles en termes de mobilisation de ressources sont limitées. L'évaluation pourrait servir à déterminer la pertinence d'un programme de pays. Le CPP s'achèvera en 2017.

Cameroun: Proposition du bureau régional. Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire qui travaille à la formulation d'un nouveau programme compte tenu de sa fonction de bureau de liaison et de partenariat. L'évaluation pourrait permettre de définir les prochaines orientations de cette nouvelle approche-programme. Le CPP s'achèvera en 2017.

Pakistan: Proposition du Ministère de la sécurité alimentaire nationale et de la recherche du Pakistan. Le programme déployé dans ce pays étant complexe, l'évaluation permettrait à la fois à la FAO et au gouvernement d'étudier l'orientation future à donner au programme.

Nicaragua: Proposition du bureau régional. Le CPP en cours a été élaboré conjointement par la FAO et le gouvernement; les deux parties souhaitent vivement faire le point sur les résultats du programme et recenser les enseignements tirés pour orienter la mise en œuvre du prochain programme commun. Le nouveau programme sera préparé à compter du milieu de l'année 2017.

Équateur: Proposition du bureau régional. Compte tenu du profil de ce pays, une collaboration plus poussée avec la FAO pourrait s'avérer bénéfique. L'évaluation aidera le nouveau Représentant de la FAO et le nouveau gouvernement à préparer le terrain en vue des initiatives de collaboration à prévoir en 2017 pendant la dernière année du CPP en cours.

Égypte: Proposition du bureau régional. Le CPP en cours prendra fin au début de l'année 2017 et le processus de consultation avec le gouvernement pour la mise en œuvre du nouveau CPP a commencé. Grâce à l'évaluation, le Représentant de la FAO récemment nommé disposera d'une base de données pour évaluer l'orientation stratégique du prochain programme dans le cadre de ce processus.

Azerbaïdjan: Proposition du bureau régional. Cette évaluation permettra, d'une part, d'analyser le nouveau modèle de coopération par le biais du bureau de liaison et de partenariat établi dans le pays et, d'autre part, d'aider le nouveau Représentant de la FAO et le gouvernement à définir l'orientation stratégique future du Programme de partenariat.